

*Immigration—Loi*

**Des voix:** Bravo!

**M. Marchi:** Un autre article prévoit qu'un agent d'immigration pourra ouvrir de force les portes, les fenêtres, le plafond et la tuyauterie sans mandat de perquisition pour chercher des preuves qu'une personne viole notre Loi sur l'immigration. Personne ne s'émeut lorsqu'on veut débarrasser le Canada de ceux qui représentent une menace pour notre sécurité et notre bien-être. Mais devons-nous vraiment fouler aux pieds les droits des Églises ou des organisations qui militent pour les droits de la personne dans le cas où un particulier ou le ministre ou son sous-ministre nourrirait des soupçons à leur sujet? Cet article aussi, il faudrait le modifier et le modérer à la canadienne, au lieu d'imiter les dictatures qui, guidées par des motifs ou des intérêts politiques, permettent à leurs policiers et leurs fonctionnaires de sévir et de procéder à pareille violation des droits.

On a également prévu des certificats de détention spéciale. La loi prévoit que si le gouvernement ou le ministre doutent de l'identité d'une personne ou que celle-ci risque de compromettre la sécurité nationale, elle peut être détenue pendant 48 heures, après quoi, il faut demander à un arbitre spécial de l'immigration la permission de prolonger cette détention de sept autres jours. Nous n'y voyons pas d'inconvénient, si l'on a des soupçons que l'on voudrait dissiper en en gardant le sujet à vue pendant sept autres jours. C'est ce qu'on a fait dans le cas des immigrants arrivés dernièrement, et tel le veut la pratique depuis des années. Elle a d'ailleurs porté fruit.

Le gouvernement voudrait arbitrairement porter de 48 heures à sept jours la période de détention. Après sept jours, et après l'octroi d'un certificat de détention spécial, le ministre pourrait réclamer que la détention dure 21 jours. L'arbitre ne dispose d'aucun pouvoir discrétionnaire pour rejeter pareille demande. Là encore, on enlève aux Canadiens et à leurs lois des pouvoirs pour les confier à un seul ministre qui a le dernier mot. Je trouve cela dangereux. Aujourd'hui, ce sont 174 immigrants qui ont débarqué sur nos côtes; nous ne savons cependant pas combien pourraient arriver demain.

● (1630)

Ainsi, il faut examiner la question dans une perspective plus large, car certaines de ces mesures ne sont pas dignes des Canadiens. Elles n'ont pas été approuvées dans le passé, et je doute qu'elles le soient aujourd'hui.

Il y a également la question des papiers. Si une personne persiste une fois arrivée au Canada à donner de faux renseignements, des renseignements qui induisent en erreur ou qui pourraient incriminer quelqu'un d'autre, bien entendu, cela ne sera pas acceptable. Cependant, cela ne suffit pas pour affirmer et laisser entendre que tout immigrant ou réfugié qui n'a pas des papiers en règle devrait être considéré comme un tricheur.

Pourquoi? Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) est au courant de la réalité à laquelle de nombreux réfugiés doivent faire face, il n'ignore pas qu'ils ne peuvent peut-être pas se payer le luxe d'attendre les six mois nécessaires pour obtenir un visa. Les ressortissants d'Amérique latine sont peut-être incapables de se rendre à notre consulat. J'ai écrit au ministre au sujet de trois ou quatre cas bien précis de gens qui avaient peur de se rendre aux ambassades, car la

police chilienne connaissait leurs déplacements et surveillait les diverses ambassades étrangères. Dans ces circonstances, ils ne peuvent se permettre d'obtenir les documents pertinents.

Que font-ils? Ils embarquent à bord d'un avion et viennent au Canada sans aucun papier. Donnons aux intéressés le temps et la possibilité d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas ces papiers; il ne faut pas laisser entendre dès le départ, dans le projet de loi, que ces gens doivent être des tricheurs, qu'il y a anguille sous roche, qu'on doit donc les détenir, obtenir une attestation de détention, puis une ordonnance d'expulsion et les renvoyer chez eux.

Il ne me reste plus que quelques minutes. Aussi, je trouve qu'il faut des amendements dans trois, quatre ou cinq domaines clés parce qu'il faut protéger les droits que nous, Canadiens, avons acquis au fil des ans jusqu'à présent de façon consciencieuse. Nous ne pouvons pas tolérer qu'une semaine de l'été 1987 nous fasse régresser et fasse régresser une mesure législative progressiste.

Certes, il existe certaines divergences d'opinions entre les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates. D'une façon générale, nos objectifs sont nobles, je l'espère du moins. J'espère que nous sommes tous là—et je le crois vraiment—au service du bien commun. C'est pourquoi nous nous sommes présentés. C'est pourquoi nous avons été élus. Les objectifs doivent donc être nobles.

Le ministre ne doit pas oublier que si ce projet de loi est adopté, il donnera lieu à toute une série d'appels devant les tribunaux et de recours à la Charte. Cela ne fait aucun doute. Les juristes, les Canadiens, et les organismes de défense des droits de l'homme ont dit qu'il y aura des appels devant les tribunaux et que la Charte sera invoquée. Quelles seront les conséquences de cette situation pour notre système, je le demande au ministre? Que se passera-t-il dans six ou douze mois, lorsque la Charte sera invoquée de toutes parts?

Je vais dire à la Chambre ce qui arrivera. Notre système deviendra encore plus chaotique qu'il ne l'est pour le moment. Alors, nous mettrons une fois de plus la patience et la confiance des Canadiens à l'épreuve. Les Canadiens souhaitent vivement que leur gouvernement et que le Parlement fassent du bon travail cette fois-ci. S'il faut un comité pour écouter des experts et faire participer les Canadiens aux discussions, agissons immédiatement. Pour l'amour de Dieu, façonnons une mesure législative qui nous mettra totalement à l'abri des appels devant les tribunaux et des accusations d'atteintes aux droits de la personne. Sinon, dans douze mois, les Canadiens perdront à nouveau patience. En tant que député, je crains que si les Canadiens perdent patience avec un gouvernement incapable de maîtriser la situation, leur sentiment de frustration nuise à une politique progressiste, peut-être de façon irréversible.

Par conséquent, le ministre a des responsabilités. Il sillonne le pays en disant qu'il va augmenter le nombre d'immigrants l'année prochaine, ce qui est très bien. Néanmoins, comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens soient d'accord, s'ils doivent se heurter à l'inaction et à l'incompétence du gouvernement ainsi qu'à un système qui n'a pas été amélioré malgré les exhortations et les propositions de notre parti?